



LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 04 février 2016

## Compte-Rendu de la Réunion DG/DSC du 04 février 2016

**Force Ouvrière** était représenté par Sébastien Beudaert (DSC DT-NPdc), Richard Henrard (DSC DT-CB), Dominique Larroque (DSC DT-RS) et Dominique Schirmer (DSC DT-NE).

**Pour VNF :** Marc Papinutti (DG), Olivier Hannedouche (DRH-Adjt.), Thierry Druenes (responsable des relations sociales), Mélanie Dubelloy (Assistante relations sociales) et M. Lionel DIEVAL (Responsable DME à DIEE).

**Excusée :** Mme Corinne De La Personne (DRHM)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion DG-DS du 7 janvier 2016,
- 2 – Point d'information sur l'agenda social 2016 (Version 2),
- 3 – Présentation de la fiche chantier 1.2,  
*« Définir l'organisation cible et dimensionnement itinéraire par itinéraire (exploitation, GH, maintenance) en définissant les itinéraires à traiter en priorité, la trajectoire de mise en œuvre et le phasage ».*
- 4 – Point relatif à la *« Répartition des emplois publics privés au sein de VNF »*,
- 5 – Point d'information sur le bilan des concours CEE,
- 6 – Questions diverses,

En préambule, **Force Ouvrière** fait une déclaration préalable.

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

### 1 – Approbation du compte rendu de la réunion DG/DSC du 23 novembre 2015 :

**Approuvé à l'unanimité.**

### 2 – Point d'information sur l'agenda social 2016 (Version 2) :

Le **DG** présente le dossier. Il demande aux Organisations Syndicales de faire remonter les différentes dates concernant leurs fonctionnements institutionnels (congrès, AG,...).

**Force Ouvrière** prend acte de la démarche. De même, **Force Ouvrière** a interpellé le **DG** afin qu'il exige que les directeurs territoriaux élaborent eux aussi un agenda social, en cohérence avec le national. Le DG s'est engagé à leur faire un rappel lors du prochain COTER.

### 3 – Présentation de la fiche chantier 1.2 :

M. DIEVAL, responsable DME à DIEE, rappelle les orientations du Projet Stratégique sur l'offre de service qui sont basées sur une mise en adéquation des usages (Trafic) et des moyens. Cela passe par la qualification de l'offre :

- Offre de service – Permanent (Offre fret garantie toute l'année),
- Offre de service – Saisonnalisée à orientation touristique,
- Offre de service – Passage à la demande,

Il précise que l'accès au réseau se fera dans les conditions suivantes :

- **Permanent (garantie toute l'année)** : Offre identique toute l'année, a priori en navigation libre sur des amplitudes de 12h (PG) et jusqu'à 24 h (GG).
- **Saisonnalisée à orientation touristique** :
  - Période « Basse Saison »** : Ouverture jusqu'à 8 h (si ouvrage non automatisé ou point singulier) ou 9 h (si ouvrage automatisé), extensible à 12 h et de 5 à 7 jours (si ouvrage automatisé). Demande au moins 48h (pour les ouvrages non automatisés ou points singuliers) avant la navigation souhaitée.
  - Période « Moyenne Saison »** : Ouverture jusqu'à 9 h (si ouvrage non automatisé ou point singulier) ou 10 h (si ouvrage automatisé), extensible à 12 h uniquement sur secteur automatisé. 7 jours sur 7 en navigation libre sous réserve d'annonce pour le franchissement des points singuliers (*effectif dédié à la gestion du trafic moins important qu'en période « Haute Saison »*).
  - Période « Haute Saison »** : Identique à la période « Moyenne Saison » avec navigation libre sans annonce préalable (*effectif dédié à la gestion du trafic plus important qu'en période « Moyenne Saison »*).
- **Passage à la demande** : Identique à la période « Basse Saison ».

Il complète en indiquant que l'objectif principal est de travailler, pour l'ensemble du réseau en gestion, sur les organisations cibles par itinéraire les plus pertinentes pour assurer de façon optimale l'exploitation, la maintenance (spécialisée et non spécialisée), l'alimentation et le suivi de la ligne d'eau du réseau en fonction des offres de service. En termes de méthode, il a été retenu de travailler à partir de plusieurs itinéraires représentatifs. Ces itinéraires ont été définis à partir des critères suivants :

- Typologie des voies : grand gabarit et petit gabarit,
- Mode d'exploitation des écluses et des barrages : automatisés ou non automatisés,
- L'offre de service,
- Le système alimentaire,
- Itinéraire inter-DT.

Par conséquent les réseaux qui ont été retenus par DT sont les suivants :

<b>DT NPdC</b> :	•Canal de Calais, •Canal Dunkerque-Escaut, •Canal de St Quentin (avec la DTBS).	<b>DTRS</b> :	•La Petite Saône, •Canal du Rhône au Rhin.
<b>DT BS</b> :	•Seine Aval •Canal de St Quentin (avec la DT NPdC), •Yonne.	<b>DTS</b> :	•Canal de la Sarre, •Canal de la Marne au Rhin Est (avec la DTNE).
<b>DTNE</b> :	•Canal de la Marne au Rhin Est (avec la DTS), •Canal de Champagne à Bourgogne (avec la DTRS).	<b>DTSO</b> :	•Canal des Deux Mers.
<b>DTCB</b> :	•Canal Latéral à la Loire, •Canal du Centre.		

Le Responsable DME à DIEE indique les principes des organisations de travail.

**L'effectif socle = les moyens permanents affectés sur le réseau.**

Par conséquent :

**Pour l'offre de service permanent**, le socle est constitué des agents dédiés, et selon la voie d'eau :

- à la gestion du trafic (en poste fixe, téléconduite ou itinérance sur le PG),
  - à la surveillance du réseau à partir d'un PC et avec les itinérants qui assurent de fait des activités de maintenance, et interviennent en cas de besoin auprès des usagers),
  - à la gestion hydraulique,
  - à la maintenance (spécialisée ou non).

**Pour l'offre de service non permanent**, le socle est constitué des agents dédiés, et selon la voie d'eau :

- à la surveillance du réseau à partir d'un PC,
- à la gestion hydraulique,
- à la maintenance (spécialisée ou non).

Cet effectif est renforcé pendant les périodes de forte activité par des saisonniers. L'effectif socle (moyens permanents affectés sur le réseau) doit ainsi notamment assurer la maintenance, spécialisée ou non, de l'infrastructure (ouvrages et linéaires) de manière continue sur l'année en suivant les plans de maintenance préventive (PMP/GO).

Sur le réseau à petit gabarit et indépendamment l'offre de service, l'exploitation du trafic, en dehors des PC, sera calibrée sur un poste de travail par secteur.

Sur les secteurs automatisés, les horaires de travail des agents ne couvrent pas systématiquement les horaires de navigation (recours à l'astreinte en tant que de besoin en dehors des horaires de travail avec éventuelle augmentation du délai d'intervention – principe accepté par les usagers en CNU). Le délai d'intervention est fixé jusqu'à 1h ou 1h30 en fonction de l'offre de service. Les effectifs dédiés à la maintenance et à la Gestion Hydraulique (GH) ont vocation à être basés sur des cycles hebdomadaires sur les canaux à petit gabarit et hors ouvrages particuliers nécessitant une surveillance continue. La maintenance dite spécialisée sera organisée sur un maillage permettant de mutualiser et optimiser les compétences.

**Les éléments d'analyse compris dans le périmètre de ce chantier :**

- Analyse des impacts sociaux, notamment sur la vie de nos agents,
- Identification des mesures d'accompagnement (rémunération, construction des parcours), condition nécessaire aux évolutions,
- Consolidation la maintenance opérationnelle,
- Développement des fonctions méthodes de la maintenance (GMAO, BDO,...),
- Formalisation et si besoin développement des fonctions de GH (piloteage, surveillance, connaissance du fonctionnement du réseau),
- Renforcer l'encadrement, notamment de proximité en B et C.

**Objectif :** disposer des éléments d'ici fin février 2016.

**Force Ouvrière** fait part de ses réserves fortes concernant les options présentées qui consacrent très clairement la dégradation de l'offre de service, que **Force Ouvrière** ne cesse de dénoncer. **Force Ouvrière** rappelle que cette baisse du niveau de service se traduira par des impacts négatifs pour les agents, en termes de rémunération et de conditions de travail, ce qui est inacceptable.

**Force Ouvrière attire** l'attention sur le fait que la GH ne doit pas être sous-estimée c'est un élément très important de sécurité public, de conservation et de développement du territoire de la responsabilité du Préfet

#### 4 – Point relatif à la « Répartition des emplois publics privés au sein de VNF » :

**Reporté à la prochaine réunion.**

#### 5 – Point d'information sur le bilan des concours CEE :

Le DG présente le dossier. Il indique qu'il a présenté l'analyse au COTER et que le constat alarmant fait par FO est partagé par l'ensemble des directeurs territoriaux. **Force Ouvrière** a en conséquence demandé au DG de prendre de toute urgence les mesures correctives qui s'imposent.

#### 6 – Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Les DSC **Force Ouvrière** représentants  
les personnels de l'EPA-VNF



Paris, le 04 février 2016

## DECLARATION PREALABLE à la réunion mensuelle DG/DSC du 04 février 2016

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs,  
Camarades,

**Force Ouvrière a pris acte** de l'accord relatif à la cartographie de l'emploi signé fin 2012 (92/8). Cet accord a permis de maintenir un équilibre **historique** qui ne doit en aucun cas être remis en cause. Il apparaît clairement que votre proposition de changement de cette répartition masque la volonté de l'EPA-VNF de ne pas pallier les départs à la retraites des personnels d'exploitation, et de les remplacer par de l'emploi précaire.

Suite à son intervention de janvier 2016, vous mettez à l'ordre du jour la procédure d'affectation des lauréats du concours de CEE, **Force Ouvrière s'en félicite**. En effet, nous ne pouvons que constater l'échec de la procédure adoptée en 2015, compte tenu de l'impossibilité de définir en amont les postes pour les lauréats.

Sur le projet stratégique, **Force Ouvrière condamne** à nouveau la dégradation des niveaux de service. **Force Ouvrière est consterné** de découvrir la logique d'abandon de la navigation qui transparait clairement des documents que vous nous présentez à cette réunion. **Force Ouvrière affirme**, contrairement à ce que vous affichiez, que la politique que vous mettez en place conduit inexorablement à une logique d'abandon et de fermeture des voies. En effet, les socles que vous envisagez seront totalement dissuasifs pour les navigants et les chargeurs potentiels. Ce projet stratégique vous fait passer de **VRP** de la voie d'eau à **fossoyeur** du petit gabarit !.....  
..... **Force Ouvrière** vous rappelle au « grenelle de l'environnement » qui prévoyait un véritable plan de développement de la voie d'eau.

Les DSC **Force Ouvrière**

